

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 14 octobre 2008, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1
Antonio Fortier, district 2
Yvon Hudon, district 3
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaéтан Bussièrès.

299-08 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

300-08 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas
Et résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 8 septembre 2008 et des sessions spéciales du 15 et 30 septembre 2008
4. Adoption des comptes du mois de septembre 2008
5. Période de questions
6. Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2009
7. Avis de motion – règlement régissant le service de vidange des fosses septiques par la Municipalité
8. Dépôt des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et octroi du contrat
9. Acceptation et autorisation de signature – contrat d'entretien hivernal et estival pour l'avenue Sainte-Brigitte, secteur sud, avec le ministère des Transports du Québec
10. Demande de remboursement au ministère des Transports du Québec – dépenses pour l'entretien et la réparation des ponts dans les années 2006 et 2007
11. Octroi de contrat - vérification comptable de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008

Affaires nouvelles :

12. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

301-08 **Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 8 septembre 2008 et des sessions spéciales du 15 et 30 septembre 2008**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 septembre 2008 et des sessions spéciales du 15 et 30 septembre 2008 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

302-08 **Adoption des comptes du mois de septembre 2008**

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :**

Que le bordereau numéro 2008-09 de septembre 2008 au montant de 541 880.77 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

303-08 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

304-08 **Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2009**

M. le conseiller Jacques Bourduas donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2009.

305-08 **Avis de motion – règlement régissant le service de vidange des fosses septiques par la Municipalité**

M. le conseiller Raphaël Brassard donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement régissant le service de vidange des fosses septiques par la Municipalité, celui-ci abrogeant le règlement portant sur le même objet en vigueur.

306-08 **Dépôt des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et octroi du contrat**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les soumissions reçues pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques.

Tableau des résultats en fonction du calcul prévu au devis pour déterminer le plus bas soumissionnaire

N°	NOMS	SCÉNARIO « A » CONTRAT 2 ANS	SCÉNARIO « B » CONTRAT 4 ANS
1.	GAUDREAU	109 202.60 \$	104 004.60 \$
2.	SANI-ORLÉANS	110 300 \$	114 820 \$
3.	SANI-CHARLEVOIX	124 120 \$	116 590.40 \$

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier

Et résolu :

D' octroyer le contrat, pour le scénario B (contrat de 4 ans), pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Gaudreau Environnement Inc.*

Que le contrat porte sur la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

307-08

Acceptation et autorisation de signature – contrat d'entretien hivernal et estival pour l'avenue Sainte-Brigitte, secteur sud, avec le ministère des Transports du Québec

Considérant que le ministère des Transports souhaite donner à contrat, pour une durée déterminée, l'entretien de l'avenue Sainte-Brigitte sud à la Municipalité;

Considérant que de l'avis du responsable des travaux publics, le prix soumis est dans l'ordre de grandeur des estimations de la Municipalité et que la Municipalité dispose des ressources pour être en mesure de réaliser ou de faire réaliser lesdits travaux.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que ledit contrat porte sur l'entretien de l'avenue Sainte-Brigitte, secteur sud, sur un parcours de 6,493 km (des limites de la Ville de Québec (Arrondissement Beauport) jusqu'à l'intersection de la rue Auclair));

Que cette entente définisse l'entretien hivernal comme la période du 15 octobre au 15 avril de l'année subséquente;

Que cette entente définisse l'entretien estival comme la période du 15 avril au 1^{er} mai;

Que les deux parties respectent les conditions du devis portant le numéro 7107-08-4415;

Que le ministère des Transports verse à la Municipalité la somme de 61 731,89 \$, soit 9 507,45 \$ du kilomètre par période hivernale et que s'y ajoute les frais sur l'indexation du carburant;

Que le ministère des Transports verse à la Municipalité la somme de 4 485 \$ par période estivale;

Que l'entente soit signée pour la période du 15 octobre 2008 au 1^{er} mai 2009, du 15 octobre 2009 au 1^{er} mai 2010 et du 15 octobre 2010 au 1^{er} mai 2011;

Que monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires à la présente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

308-08 **Demande de remboursement au ministère des Transports du Québec – dépenses pour l’entretien et la réparation des ponts dans les années 2006 et 2007**

Considérant que le Conseil des ministres a adopté un décret (19 décembre 2007) pour le transfert au gouvernement du Québec de la gestion des ponts municipaux situés dans les municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité a fait des travaux de réparation sur les ponts des rues Pascal et du Trait-Carré, en 2007, à la demande du ministère des Transports.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L’Écuyer
Et résolu :

Qu’ une demande de remboursement au montant de 24 120.29 \$ (taxes nettes) soit acheminée au ministère des Transports pour les réparations effectuées par la Municipalité sur les ponts situés sur le territoire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

309-08 **Octroi de contrat – vérification comptable pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2008**

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

Qu’ un mandat au coût maximal de 14 000 \$ (avant les taxes applicables) soit accordé à l’entreprise *Mallette* dont la place d’affaire est située au 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, Québec (Québec) G1W 5C4, pour la vérification comptable de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

310-08 **Levée ou ajournement de la session ordinaire**

Il est proposé, à 20 h 10 par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier